



DIRECTIVE SUR LES SERVICES DE PAIEMENT PSD2 / DIRECTIVE EUROPEENNE SUR LES PAIEMENTS

La PSD2 est la nouvelle directive européenne sur les services de paiement. Elle vise, entre autres, à garantir la sécurité des opérations de paiement en ligne. Elle s'applique aux paiements effectués dans les devises de l'UE/EEE entre des prestataires de services de paiement situés dans l'espace UE/EEE également. Concrètement, certaines transactions en ligne exigent une authentification forte du client (SCA - Strong Customer Authentication) en raison du contrôle des risques effectué en arrière-plan. Afin de répondre à cette exigence, nous sécurisons les transactions via une authentification à 2 facteurs, soit via notre application Advanzia, soit en saisissant un mot de passe à usage unique (SMS) et votre code de transaction personnel. Si vous perdez votre téléphone portable, votre ordinateur ou votre carte de crédit, personne ne pourra effectuer de transactions en ligne en votre nom, car il leur manquera toujours un élément de sécurité. (L'accès à l'application Advanzia, l'accès à votre numéro de téléphone mobile ou le code de transaction personnel enregistré chez nous).

SCA-STRONG CUSTOMER AUTHENTICATION / AUTHENTIFICATION FORTE DU CLIENT / AUTHENTIFICATION A DEUX FACTEURS

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle directive européenne sur les services de paiement PSD2, certaines transactions en ligne doivent être sécurisées par l'authentification forte du client SCA / Strong Customer Authentication. Il s'agit de confirmer deux des trois facteurs de sécurité possibles et indépendants (authentification à deux facteurs) dans les catégories connaissances (par exemple, code PIN, mot de passe...), possession (par exemple, téléphone mobile, carte de crédit...) et caractéristique biométrique (par exemple, empreinte digitale, reconnaissance faciale...). Les transactions en ligne sont encore plus sûres grâce aux 2 facteurs requis. Afin de répondre à cette exigence, nous confirmons les transactions via notre application Advanzia, ou par un mot de passe à usage unique (SMS) et le code de transaction que vous avez choisi afin que vos transactions en ligne puissent toujours être effectuées dans la plus grande sécurité possible.

MASTERCARD IDENTITY CHECK / 3D SECURE

Mastercard Identity Check est le nom d'une nouvelle méthode d'authentification que vous devez suivre pour certaines transactions en ligne pour authentifier le client de manière sûre / une authentification à 2 facteurs. Vous devez confirmer votre transaction en ligne soit via notre application Advanzia, soit en saisissant un mot de passe à usage unique (SMS) ainsi que de votre code de transaction personnel choisi par vos soins. Cela assure que votre carte de crédit ne peut être utilisée sur Internet que par vous personnellement.

Avec Mastercard Identity Check, vous êtes doublement protégé contre l'utilisation frauduleuse des données de votre carte de crédit.

Comme d'habitude, vous êtes redirigé vers la page de paiement du commerçant pour conclure vos achats sur Internet. En arrière-plan, le système vérifie si vous devez fournir des informations supplémentaires pour cet achat (évaluation fondée sur le risque). Dans ce cas, vous serez invité pendant le processus de paiement à confirmer la transaction dans l'application Advanzia. Vous pouvez également choisir de confirmer la transaction en saisissant manuellement deux facteurs de sécurité. Pour ce faire, vous devez saisir un mot de passe à usage unique envoyé sur votre téléphone portable en plus du code de transaction que vous avez choisi. L'une comme l'autre méthode vous garantit un niveau de sécurité le plus élevé possible pour des transactions en ligne sûres et une protection adaptée contre la fraude en ligne. Nous vous conseillons donc

d'enregistrer votre numéro de téléphone portable actuel, de créer votre code de transaction et de télécharger l'application Advanzia afin de pouvoir confirmer vos transactions en ligne de manière sécurisée.

CODE DE TRANSACTION

Le code de transaction est requis pour vous identifier dans le cadre de l'authentification forte du client SCA / Strong Customer Authentication depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle directive européenne sur les paiements (directive sur les services de paiement PSD2) depuis début 2021. Vous devez créer vous-même le code de transaction sur votre espace client ou l'application Advanzia et le mémoriser. De même que pour le code PIN, ne le notez jamais et ne le conservez pas au même endroit que votre carte de crédit. Si vous effectuez ensuite une transaction en ligne où il vous est demandé de vous identifier, vous devez fournir le code de transaction en plus d'un mot de passe à usage unique qui vous sera envoyé par SMS. Ce n'est qu'avec ces deux données que vous pouvez confirmer votre transaction conformément au principe d'authentification à deux facteurs, et la conclure de manière sécurisée.